

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Président : Serge MASBOU, Maire

Secrétaire de séance : Isabelle DELAIRE

Présents : Michel HENIN, Sébastien ISSALIS, Christophe CARSAC, Jérôme CALMETTES, Vincent SERIEYSSOL, Pierre GONDON, Lionel CARRIERE, Isabelle DELAIRE, Martine MERCADIER, David SOULIER, Yves FAVRE, Florie VALLET, Cédric MACOUIN, Serge MASBOU

Absents : Véronique CONTESSE

Décisions modificatives budget principal :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- Crédits à ouvrir :

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	011	615221	Bâtiments publics	+4000.00
D	F	011	6068	Autres matières et fournitures	+2000.00
D	F	011	60631	Fournitures d'entretien	+2000.00

- Crédits à réduire :

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	022	022	Dépenses imprévues	-8000.00

Décision sur le retrait du Grand-Figeac au SME de Foissac :

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (12 pour, 1 contre), le retrait de la communauté de communes du Grand-Figeac au Syndicat Mixte des Eaux de Foissac (carte SPANC).

Décision sur le retrait de l'Ouest Aveyron du SME de Foissac :

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (12 pour, 1 contre), le retrait de la communauté de communes de l'Ouest Aveyron au Syndicat Mixte des Eaux de Foissac (carte SPANC).

Tarifs 2021 :

Le Conseil Municipal décide d'appliquer, à l'unanimité des membres présents, les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Tarifs des services scolaires :

- repas cantine scolaire : 2,90€
- garderie matin : 0,90€ la plage
- garderie soir : 1,80€ la plage
- frais de dossier : 15€ par an et par enfant

Les frais de garderie sont gratuits pour le 3^{ème} enfant d'une même fratrie.

Location salles communales :

- Salle Gelles :
 - associations : 30€
 - caution : 500€
 - option ménage : 40€
- Salle Loupiac :
 - Grande salle :
 - ▶ tarif extérieur : 300€
 - ▶ tarif commune : 150€
 - ▶ tarif association : 40€
 - ▶ caution : 600€
 - ▶ option ménage : 60€
 - Petite salle :
 - ▶ tarif extérieur : 200€
 - ▶ tarif commune : 100€
 - ▶ tarif association : 20€
 - ▶ caution : 400€
 - ▶ option ménage : 30€
 - location annuelle club Judo : 300€
 - location annuelle « un air de rien » : 80€

Les associations de la commune bénéficient de trois gratuités annuelles.

Concessions cimetière : le mètre carré : 80€

Assainissement :

- Redevance fixe : 83€
- Redevance sur consommation : 1,60€ le m3
- PFAC : 1500€

Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'étendre le CIA aux cadres d'emplois suivants :
 - Adjoint territorial du patrimoine
 - Adjoint administratif
 - Animateur
- Mandate Monsieur le Maire pour le versement de ladite prime dans le respect des plafonds annuels règlementaires liés à ces cadres d'emplois.

Suppression de la régie « caution salle des fêtes » :

Ce sujet demandant de plus amples informations est reporté à une date ultérieure.

Encaissement chèque Groupama – sinistre école :

Suite à déclaration auprès de l'assurance GROUPAMA suite aux dégâts intervenus au dôme de l'école et expertise, une proposition de prise en charge a été établie comme suit :

- indemnité immédiate : 5869,94€
- indemnité différée : 3240,56€

Il s'agit à ce jour de valider le chèque de Groupama pour un montant de 5869,94€.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

- d'approuver le montant de 5869,94€ versé par GROUPAMA
- mandate Monsieur le Maire pour l'encaissement dudit chèque.

Désignation d'un représentant à la commission locale des charges transférées (CLERCT) au Grand-Figeac :

Afin d'assurer une bonne cohérence des travaux, il est proposé aux conseils municipaux de désigner au sein de la CLERCT les conseillers siégeant au Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de désigner :

Monsieur Lionel CARRIERE.

Implantation d'une antenne de téléphonie mobile à Sérignac :

Faute de réception du dossier émanant d'AXIANS, ce sujet est reporté à une date ultérieure.

Etude de financement du terrain multisports à Gelles :

Le Plan de financement proposé est le suivant :

Montant total du projet :.....	125 467€
- Subvention ANS sollicitée 40% :.....	50 186€
- Subvention Conseil Départemental sollicitée 25% :.....	31 366€
- Subvention Région sollicitée 15% :.....	18 820€
- participation de la commune (20%) :.....	25 095€

Le Conseil Municipal,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter partenaires financiers tels que la Région, le Département et l'ANS.

Questions diverses :

► Serge MASBOU fait part d'un courrier de proposition d'achat d'un terrain communal ainsi que du bâtiment de l'ancienne agence postale à Loupiac. Ces sujets méritant réflexion, ils feront l'objet d'un prochain ordre du jour.

► Îlot Loupiac : un point est fait sur l'avancée de ce dossier.

► PLUI : le projet d'aménagement et de développement durable est à l'étude.

► projet ludothèque : un rapport sur l'étude doit être rendu en janvier prochain.

La séance est levée à 23H55.

Le Maire,

